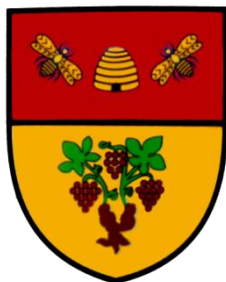


LE VAULIEN



Edition 2015



VAUX-LES-PRÉS

Equipe municipale de la mairie de Vaux Les Prés



LE VAULTIEN

Edition 2015





Bulletin Municipal - Sommaire

Le mot du maire	3
Finances 2015	5
Vie de la commune et C.C.A.S	7
1. Repas des anciens	7
2. Vœux du maire 2015	7
1. Fêtes Halloween	10
2. Etat Civil.....	10
3. Aides sociales	11
4. Communication	11
5. Histoire sous l'occupation allemande (1940-1945).....	12
Urbanisme.....	14
1. Instruction des autorisations d'urbanisme.....	14
2. Les jardins du château	15
3. Lotissement « les fougères »	15
4. Zone de l'échange	15
5. Le SMAIBO	16
Bâtiments et Equipements.....	17
1. AD'AP.....	17
2. Travaux Mairie.....	17
3. Travaux Ecole.....	18
4. Salle André BELGY	18
5. Terrain Multisport	18
Voirie et réseaux	19
1. Eclairage Public.....	19
2. Travaux d'investissement	19
3. Travaux d'entretien	21
4. Investissement matériel	21
5. Projets 2016	22
Environnement.....	24
1. Fleurissement du village	24
2. La forêt communale	25
3. Elagage sous l'église	25
4. Décorations Noël.....	25
Informations diverses	26
1. Recensement de la population.....	26
2. Commission des impôts directs.....	26
3. Elimination et récolement des archives communales.....	26
4. Elections départementales.....	27
5. GRDF : Projet Gazpar	27
6. Le Plan Communal de Sauvegarde	27
Les partenaires de la commune	28
1. La Vaulienne	28
2. SIVOS et école communale	30
3. Association Communale de Chasse Agréée.....	31
Informations sécurité.....	32
1. Sécurité habitation	32
2. Sécurité Routière.....	32





Le mot du maire

Mesdames, Messieurs, mes chers administrés,

Comme chaque année à pareille époque, j'ai plaisir à vous faire le bilan de l'année écoulée ainsi que les perspectives de celle à venir.

Je crois que nous pouvons être fiers des travaux de voirie réalisés sur le village. En effet l'accès au centre a été sécurisé tant sur la route départementale que sur celle de Villers Buzon et la déclivité du carrefour a bien été appréciée puisqu'elle apporte un certain confort aux gros véhicules. L'objectif recherché est manifestement atteint.

Les travaux de la mairie ont rendu les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous avons saisi l'opportunité pour les rendre aussi plus accueillants au public et plus fonctionnels pour les élus. Il est enfin possible d'échanger avec le maire en toute discrétion dans un bureau indépendant.

J'adresse mes très sincères félicitations et remerciements aux bénévoles qui participent au fleurissement de la commune. Leur persévérance les a conduits à l'obtention d'une première fleur au concours régional. Ce résultat est le fruit d'un investissement personnel de leur part depuis de nombreuses années. Grâce à eux, avec un budget modéré dédié à l'embellissement, Vaux Les Prés est entré dans le groupe restreint des 55 communes labélisées du Doubs.

Cette année, les travaux du lotissement Néolia ont débuté en février. Malheureusement, ils ont occasionné des contraintes de circulation qui ont duré trop longtemps. En termes d'environnement, un effort supplémentaire a été consenti. En effet, cet investissement nous a offert la possibilité d'enfouir tout le réseau électrique sur ce secteur et d'y installer de nouveaux candélabres. Les constructions le long de la route départementale RD216 devraient se terminer courant 2016. Les trottoirs, en bordure de cette voie verront le jour en 2017 et permettront d'assurer la continuité urbaine.

Notre engagement dans la lutte de la réduction des gaz à effet de serre s'est concrétisé davantage puisqu'à ce jour, 80 % de l'éclairage public est doté d'une technologie LED. Ce qui permet à la commune de bénéficier d'une consommation réduite de ces points lumineux tout en garantissant un éclairage public beaucoup plus performant. Il reste, cependant, quelques petits réglages à parfaire.

Le parking de la salle polyvalente devait faire partie des travaux à réaliser. Compte tenu de l'état de la façade, nous avons jugé plus opportun de revoir cet investissement dans sa globalité en 2016.

Dans les nouveaux projets à venir, une réflexion globale est engagée pour l'aménagement du cimetière. L'objectif étant de le rendre accessible, autant que possible, aux personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, il est impératif de supprimer les escaliers actuels trop dangereux. Le projet d'aménagement a aussi pour objectif de créer des accès aux engins mécaniques utilisés par les pompes funèbres qui rencontrent de sérieuses difficultés lors de certaines inhumations.





Le dernier point, le plus urgent, concerne la mise en conformité de notre école qui nous pose de nombreuses interrogations. Nous sommes inquiets quant au montant des travaux et à leur financement compte tenu de l'évolution de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Force est de constater que l'état envisage, à brève échéance, de réduire le nombre de communes. Il semblerait que la strate retenue avoisinerait les 1000 habitants. Comme ils l'ont déjà fait avec la commune de Routelle, les services de l'état risquent d'opposer un refus à notre future demande de subvention. En effet, Routelle a été incitée à opérer à un rapprochement avec la commune d'Osselle. Notre syndicat scolaire reste vulnérable car dans les propositions du schéma de coopération intercommunale, Villers Buzon rejoint la communauté de communes du Val Marnaysien, tandis que Pouilley Français intègre la CAGB. La logique voudrait que notre commune s'oriente vers un investissement commun avec Pouilley Français mais nous souhaitons plutôt nous orienter vers la commune de Chemaudin qui nous semble plus opportune au regard des déplacements domicile travail des parents. Cette option pourrait être d'autant plus appréciable si un jour les transports scolaires venaient à perdre leur gratuité, cette compétence étant transférée à la région au 1^{er} Janvier 2016.

De ces échanges structurels naît une volonté d'étendre la réflexion sur une commune nouvelle avec Chemaudin. Les conseils municipaux de chaque commune ont évoqué le sujet et un certain enthousiasme s'en est dégagé. Aussi, nous avons décidé de poursuivre les discussions en mettant en exergue les points positifs et les points négatifs. Nous associerons la population à ce débat d'ici fin Juin 2016. Cette échéance paraît adaptée pour une éventuelle fusion au 1^{er} Janvier 2017.

Nous préférons engager une démarche volontaire avec une commune d'un dynamisme similaire au nôtre, plutôt que d'attendre et subir ultérieurement un rapprochement arbitraire de Monsieur le Préfet avec d'autres communes n'ayant pas forcément les mêmes intérêts à valoriser.

Il est indéniable qu'au regard des baisses de dotations de l'Etat impactant les intercommunalités et les communes puis les intercommunalités sur les communes (dotation de solidarité communautaire) qui vont également diminuer significativement, l'heure est vraiment à la remise en cause de notre gestion ancestrale des communes. Mais rassurez-vous, ce dossier n'aboutira que si l'intérêt général prime et qu'un consensus majoritaire se dégage.

N'hésitez pas à faire part de vos réflexions auprès de vos élus et surtout ne réfléchissez pas : venez partager la galette des rois et le verre de l'amitié au cours desquels nous accueillerons les nouveaux habitants, honorerons les naissances de l'année et primerons les lauréats des maisons fleuries le vendredi 8 Janvier 2016 à 20 heures à la salle polyvalente.

Dans l'attente, je vous souhaite à toutes et à tous de passer de joyeuses fêtes, qu'elles soient pour vous et ceux qui vous sont chers l'occasion d'oublier momentanément l'ambiance morose de cette fin d'année impactée par les événements malheureux survenus à Paris.

Que 2016 vous apporte santé et bonheur.

Bernard GAVIGNET

« Le risque de prendre une mauvaise décision n'est rien comparé à la terreur de l'indécision » Maimonide





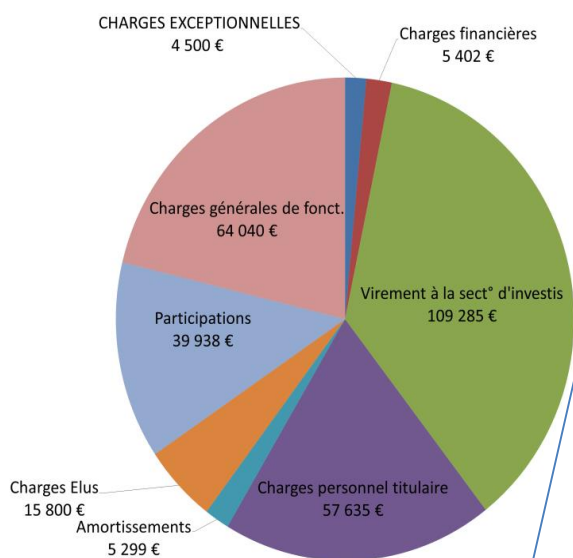
Finances 2015

Lors de sa séance du 03 avril 2015, le conseil municipal a voté à l'unanimité les trois budgets prévisionnels qui sont gérés par la commune sous la responsabilité du maire.

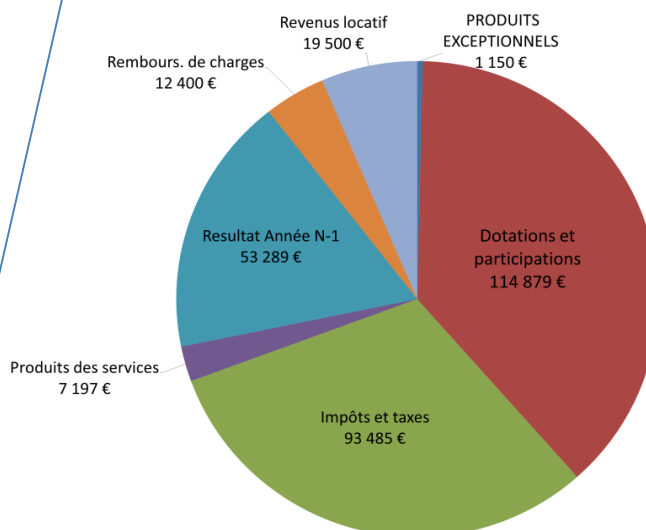
Budget Principal

La **section de fonctionnement** du **budget principal** est équilibrée, à la somme de 301 899€, suivant les réparations recettes / dépenses présentées ci-dessous.

Budget Principal : Dépenses fonctionnement



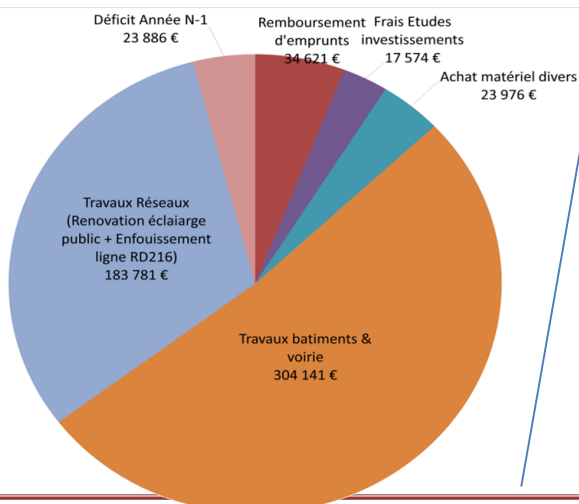
Budget Principal : Recettes fonctionnement



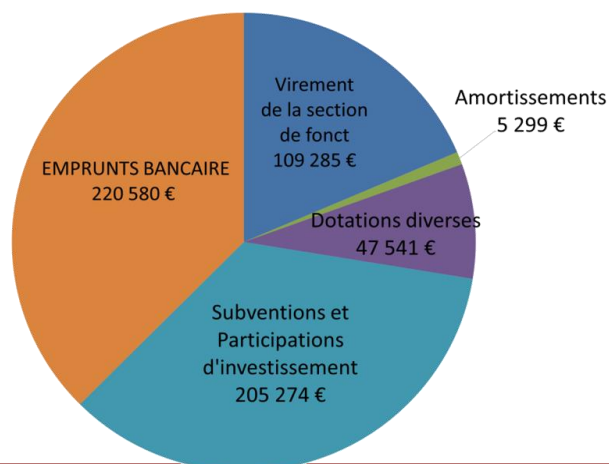
A travers ces chiffres, nous pouvons observer la bonne santé financière de la commune. En effet, après avoir comblé l'ensemble de ces dépenses de fonctionnement, notre comptabilité permet de réinjecter plus de 100 000€ dans la section d'investissement. Ceci est en partie dû à la maîtrise des coûts de fonctionnement et par les importantes recettes provenant des impôts locaux et des dotations de la part de l'état et de la CAGB. Considérant que les ménages sont déjà beaucoup sollicités, le conseil municipal à l'unanimité, a proposé de reconduire pour l'année 2015 les taux d'imposition des taxes locales. Ces taux demeurent inchangés par rapport à 2014 et s'élèvent :
taxe d'habitation : 11,04 % / taxe sur le foncier bâti : 11,16 % / taxe sur le foncier non bâti : 20,59 %

La **section d'investissement** du **budget principal** est également équilibrée (587 978€) suivant les répartitions recettes / dépenses présentées ci-dessous.

Budget Principal : Dépenses investissement



Budget Principal : Recettes investissement

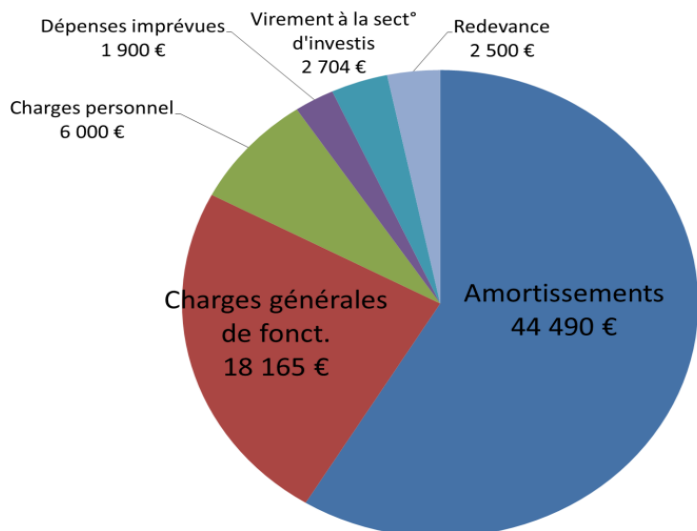




Cette année, la commune engage des sommes importantes au budget pour le financement de ces investissements. Ces dépenses sont en partie comblées par les subventions et participations de divers organismes. Pour équilibrer ce budget, compte tenu des taux d'emprunt du marché relativement bas et de sa très bonne situation financière, la municipalité a décidé de s'octroyer un prêt de 220 000€. Le taux d'intérêt fixe retenu est de 1.62%. Le remboursement est prévu trimestriellement à hauteur de 4 137€ sur une durée de 15 ans

Budget Assainissement

Budget assainissement : Dépense Fonctionnement



75 760€ sont consacrés à la section de fonctionnement du budget assainissement de la commune. Plus de 58% des dépenses sont affectées aux amortissements des équipements (Rhizosphère, pompes de relevage et réseau de collecte). Le reliquat concerne principalement les charges de fonctionnement ainsi que les heures de l'employé communal reversées sur le budget principal de la commune. Pour équilibrer ces dépenses, la commune peut compter sur les recettes des redevances d'assainissement et sur ses atténuations de charges d'amortissement.

En terme d'investissement, n'ayant pas de besoins programmés pour l'année, la somme de 19.700€ a été inscrite dans cette section pour pallier aux investissements éventuels qui seraient à réaliser sur les réseaux lors des travaux de voirie.

Budget CCAS

Pour rappel, le budget du CCAS ne contient pas de section investissement.

L'année 2014 s'est clôturée avec un excédent de fonctionnement de 801€. Cette somme a donc été reportée dans son budget prévisionnel 2015. Les dépenses de fonctionnement du CCAS sont reconduites à hauteur de 2300€ pour l'année 2015. Elles contribueront à perpétuer les actions menées dans la commune.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (Loi NOTRé) indique que les CCAS des communes de moins de 1500 habitants peuvent être dissous par simple délibération et rattachés au budget principal de leur commune. Compte tenu de la faible activité sociale du CCAS de Vaux Les Prés, une proposition sera faite dès janvier 2016 dans ce sens.





Vie de la commune et C.C.A.S

1. Repas des anciens

Le traditionnel repas des anciens : les éditions 2014 et 2015 !



Le repas des anciens fin 2014 s'était tenu le dimanche 14 décembre. Cette manifestation avait réuni une vingtaine de personnes de plus de 70 ans autour d'un repas festif terminé par un karaoké improvisé ! Un petit cadeau avait alors été remis à Madame Germaine MEMBRE et Monsieur Alfred POURRET, doyens des habitants de Vaux les Prés.

L'édition 2015 a réuni 37 personnes toujours dans la même ambiance conviviale. Elle s'est tenue exceptionnellement le samedi 12 décembre, les élections régionales des 6 et 13 décembre rendant les élus indisponibles ce jour-là. La municipalité adresse ses félicitations et souhaite longue vie à nos deux doyens !



NB. Il a été décidé relater dans notre bulletin l'édition la plus récente du repas des anciens pour éviter un décalage trop important dans le temps. Dans ce contexte, cette édition 2015 relate deux manifestations : celle de la fin 2014 et celle qui s'est tenue le 12 décembre dernier.

2. Vœux du maire 2015

Cette année, la traditionnelle cérémonie des vœux du maire, s'est déroulée le 09 janvier 2015.

Lors de la cérémonie des vœux, Bernard Gavignet a ouvert la soirée avec quelques mots sur l'année 2014 qui venait de s'écouler. Une année 2014 qualifiée de transition qui s'est traduite par une pause relative dans les projets communaux liée au renouvellement de plus des deux tiers de l'équipe municipale et l'arrivée d'une nouvelle secrétaire en mai.

Il a ensuite évoqué les orientations d'investissement de l'année 2015. En effet, la commune concentrera ses dépenses dans les travaux des bâtiments communaux en termes d'isolation soutenu par le plan climat énergie de l'agglomération du Grand Besançon et dans les accès de ces bâtiments pour les personnes à mobilité réduite.

Dans ce même discours, le maire a rappelé la modification des périmètres des cantons : Vaux les Prés fera désormais partie d'un canton « péri urbain », qui inclura le quartier de Planoise, avec Chemaudin et Franois, pour ne citer que ces communes proches. Aussi, le maire a tenu à informer des fortes baisses de dotations de la part de l'état jusqu'en 2017 qui seront compensées, fort heureusement, par la dotation de solidarité communautaire versée par l'agglomération en proportion des surfaces cédées sur la zone de l'échange.

2015 est également l'année où débiteront les travaux d'aménagement du lotissement « Les jardins du château ». Ce projet, mené par NEOLIA, se déroulera en deux tranches dont la première comprendra 18 lots. Une opération d'habitat collectif de 10 logements du T2 au T4 y est prévue. La seconde tranche sera réalisée ultérieurement avec 34 lots individuels.





Le Vaulien 2015



Cette soirée se déroulant dans un contexte de trois jours de deuil national, une minute de silence a été respectée en hommage aux victimes des attentats parisiens perpétrés les 7 et 8 janvier 2015.

**Nous sommes
CHARLIE**

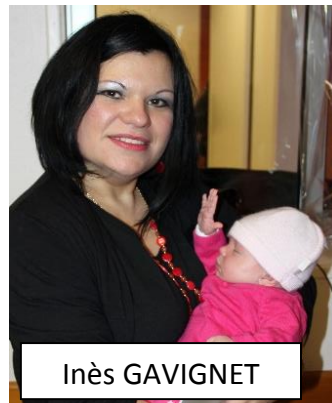
La soirée s'est poursuivie, dans la gaieté, avec l'accueil des nouveaux arrivants.



Famille FERY et leur fils Tom

Pour la première fois, la municipalité a également souhaité la bienvenue aux nouveaux de l'année écoulée.

Cette formule sera renouvelée dès cette année !



Inès GAVIGNET



Chloé RICHARD

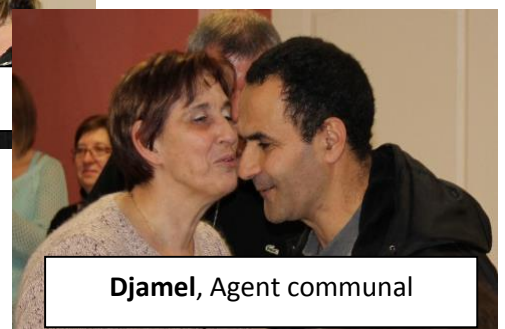
A leur tour, les employés communaux ont été remerciés pour le sérieux de leur travail au sein de la commune.



Lydia, Secrétaire de mairie



Sandrine, Agent d'entretien



Djamel, Agent communal





Le Vaulien 2015



Agnès Seguin, partie en retraite au début de l'année 2014, nous a fait la gentillesse de venir à cette cérémonie. La maire, lui souhaitant à nouveau une bonne retraite a tenu à lui remettre un présent.



Le maire a tenu à présenter et remercier Marielle MARCHIZET, la fleuriste du village, pour la confection des superbes compositions qui ont été remises lors de la soirée.

La soirée s'est terminée autour d'un verre et en dégustant la galette des rois.



Cette année 2015, nous avons l'immense plaisir d'accueillir les nouveaux arrivants :

Magalie & Nicolas VIEILLE et leur enfant au 7 rue des Ecorchoués

Gérald MAIRET et son enfant au 6 rue de l'Eglise

Thierry AMOROS au 4 chemin de la Tuilerie

Isabelle et Jean François ROI et leurs enfants au 13 ter chemin de Champagney

Sébastien et Sandrine LECOMTE et leurs enfants au 4 chemin du Noyer

Nous invitons l'ensemble des habitants de la commune, les nouveaux arrivants et les nouveau-nés pour la traditionnelle galette des rois qui se déroulera le vendredi 8 janvier 2016 à la salle polyvalente à partir de 20h00.





1. Fêtes Halloween

Une initiative couronnée de succès avec la fête d'Halloween !

Les membres du CCAS ont décidé, cette année, d'organiser une première manifestation pour les enfants qui s'est tenue le vendredi 30 octobre à la salle André BELGY, à l'occasion de la fête d'halloween.



Près de 20 enfants y étaient présents, avec leur parents (dont certains étaient aussi joliment maquillés !), autour d'une petite animation et d'un goûter.



En milieu d'après-midi, il a été procédé à l'élection des plus beaux déguisements. Tous ces bambins étant admirablement maquillés et costumés, le choix des plus beaux sorciers et sorcières a été difficile !

Cette année, ce sont Mya BARATTO et Nils WISER qui ont reçu un bon cadeau pour leurs magnifiques déguisements. Cette première manifestation ayant été appréciée, une seconde édition aura lieu fin 2016.

2. Etat Civil

La municipalité félicite les heureux parents et souhaite la bienvenue à :

Melys FRANCESCHINI née le 24 janvier

Eden JAILLET né le 10 février

Lina NICOLAS née le 22 février

Gaspard TAVERNIER né le 19 mars

Elsa HEMARD née le 29 mars

Lily ZOBENBULLER née le 19 mai

Ayana CAMPAGNE née le 29 octobre



Tout comme pour les nouveaux arrivants la municipalité convie ces heureux parents à la traditionnelle galette des rois. Un présent sera remis aux nouveau-nés.

La municipalité adresse toutes ses félicitations aux jeunes mariés.

Pauline & Nicolas RICHARD mariés le 07 février

Sophie & Alain RUCKSTUHL mariés le 28 février



La municipalité tient à adresser ses sincères condoléances aux proches de Madame *Josiane NICOLAS* qui nous a quittés le 03 avril 2015.





3. Aides sociales



La 45ème Opération Brioches de l'Adapei (Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales) du Doubs s'est déroulée du 5 au 11 octobre. Cette grande action de solidarité permet de sensibiliser sur le rôle de l'association envers les personnes handicapées mentales et de collecter des dons qui aident à améliorer le quotidien des personnes accompagnées. Comme chaque année, les membres du C.C.A.S se sont mobilisés pour aider l'ADAPEI. Notre responsable du

C.C.A.S, Renée LEGUIN, tient à remercier Françoise BRENOT, Isabelle WICKY, Alain ROUSSELOT, Michel JEANNIN et René GIRARD pour leur implication dans l'opération brioches 2015 qui est un succès car 96 brioches ont été vendues. Cette vente a permis de récolter la somme de 526€. Grâce à vous des actions verront le jour dans notre région. Rendez-vous en octobre 2016 pour une nouvelle opération brioches.

Ensemble, continuons à agir pour des projets solidaires.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 04 septembre 2015, a décidé de répartir 250€ de dons pour soutenir des associations. Chacun des organismes, cités ci-dessous, a reçu la somme de 50€.

- Association Perce-neige (handicap des enfants)
- Amicale des donneurs de sang de François Serre
- Bibliothèque de l'hôpital
- France Alzheimer
- AFSEP (Sclérose en plaques)



Lors de cette même séance, le conseil municipal a décidé de reconduire ses aides financières au Fond de Solidarité pour le Logement (F.S.L) et au Fond d'Aide aux Accédant en Difficultés (F.A.A.D) à hauteur de respectivement 120€ et 60€.

4. Communication

Les actualités municipales et associatives de la commune sont disponibles en continu sur le site internet : www.vauxlespres.com depuis l'onglet ACTUALITE.

Depuis cette année, dans la rubrique URBANISME de l'onglet VIE MUNICIPALE, vous pouvez lire quelques informations pratiques concernant les démarches administratives de vos futurs projets. Sur la même page internet, sont disponibles également en consultation et/ou téléchargement la carte du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) de la commune ainsi que les règlements dédiés à chaque zone.

Pour rappel, Lydia, votre secrétaire de mairie est à votre disposition, pendant les horaires d'ouverture :

- le mardi de 16h00 à 19h30
- le vendredi de 16h00 à 18h00

N'hésitez pas à faire suivre vos demandes par mail via l'adresse de la mairie : mairie.vauxlespres@wanadoo.fr





5. Histoire sous l'occupation allemande (1940-1945)

Quelques points de repère

Après l'invasion de la Pologne par l'Allemagne, le 1er septembre 1939, la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à l'Allemagne, le 3 septembre 1939. L'Allemagne nazie envahit la France, la Belgique, le Luxembourg, pourtant neutre et les Pays-Bas le 10 mai 1940. C'est l'exode vers le sud.

Le 22 juin 1940, la France, écrasée signe l'Armistice. Les Allemands mettent en place toute une série de mesures pour limiter sur le territoire la circulation des personnes et des marchandises.

La France est séparée en deux zones, délimitées par la ligne de démarcation, qui sépare la zone sud où s'exerce l'autorité du gouvernement de Vichy, de la zone occupée par les Allemands.

Le département du Doubs se trouve dans la zone réservée de la zone occupée ; cette zone réservée est destinée au futur peuplement allemand. Les Allemands s'installent à Besançon le 16 juin 1940.

A cette date, le village de Vaux Les Près comptait 100 habitants. Le maire était Emile Fillon.

L'arrivée des Allemands et l'occupation

Aux environs du 16 juin, quelques allemands traversent le village en voitures et motos pour une reconnaissance des lieux. Ils ne s'installeront pas au village, si ce n'est en 1942, qu'une compagnie de soldats ayant participé à la campagne de Russie passera l'hiver à Vaux pour s'y reposer. Ils logeront dans la ferme de Delphin Baud et coucheront dans les greniers sur la paille. Quant aux deux officiers ils seront logés chez Gadriot.

Le maire ayant choisi le chemin de l'exode, le conseil municipal a été suspendu. Les Allemands ont nommé trois hommes pour expédier les affaires courantes : André Belgy, Paul Guichet et Henri Membre. Le maire sera de retour le 26 novembre 1941. Par contre le conseil municipal ne sera rétabli dans ses fonctions que le 25 octobre 1944 par un arrêté préfectoral.

Un couvre-feu est instauré : dès 22 heures plus de sortie ; chacun doit fermer ses volets et veiller à ce qu'aucune lumière ne filtre au-dehors.

Les restrictions et les réquisitions

Les frais d'entretien des troupes d'occupation allemande étant à la charge du gouvernement français, toutes les richesses de la France disparaissent au profit des occupants. Blé, viande, pommes de terre, sucre, café, tabac, chaussures, tissus, savon, charbon..... Toutes ces denrées manquent. Alors un système de rationnement très complexe est mis en place.

1ère catégorie	E	Enfants de moins de 3 ans
2ème catégorie	J 1	Enfants de 3 à 6 ans
3ème catégorie	J 2	Enfants de 6 à 13 ans
4ème catégorie	J 3	Jeunes de 13 à 21 ans
5ème catégorie	A	Adultes de 21 à 70 ans
6ème catégorie	T	Travailleurs de force de 21 à 70 ans
7ème catégorie	C	Travailleurs agricoles
8ème catégorie	V	Vieillards

Chaque français reçoit des cartes individuelles à son nom, frappées d'une lettre correspondant à sa catégorie.



Des tickets sont joints, mensuellement renouvelables. Ceux-ci permettent d'acheter des denrées mais ne sont pas des moyens de paiement. En échange des produits fournis, M. LALOUE, gérant du café épicerie du village prélève les tickets correspondants.





Ravitaillement général
Commission de
Réception n°14-15
d'Emmangy
Etat récapitulatif du bétail
non exploitant domicilié dans la Commune
de Vaux-les-Prés pendant le mois de Juin 1943

Noms et Prénoms	Sexe	Nombre capes	Catégorie	Quantité
Membre	1 Vœu	E. n. 637	62	
	1 Vœu	2 1/2 . 56	48	
Filleul	1 Vœu	E. n. 63	86	
	1 Vœu	E. n. 637	66	

Emmangy le 16 Juillet 1943
Président du C. C. d'Emmangy n°14/15
A. B. B.

La chasse est interdite, toutes les armes ont été réquisitionnées.

Tous les mois, les paysans devaient fournir des animaux (chevaux, vaches, veaux). Ci contre un état récapitulatif du bétail fourni durant le mois de juin 1943.

La lutte contre les doryphores qui ravagent les champs de pommes de terre étant obligatoire, les enfants des écoles y participent. Paulette Iseli se souvient être allée à la chasse aux doryphores avec toute la classe ; les élèves les ramassaient et les ramenaient à l'école dans des boîtes de conserve. Elle se souvient aussi que la maîtresse les emmenait ramasser des plantes qu'ils faisaient sécher dans le grenier de l'école. Bernard Membre précise que c'était des fleurs d'orties blanches et de sureau qu'on utilisait pour se soigner.

La résistance : maquis de Vaux les prés Mazerolles Groupe OD (Ognon Doubs)

La résistance commence à s'organiser fin 1942. L'institution du STO par les Allemands provoque le renforcement des maquis où se réfugient les jeunes gens qui refusent de partir en Allemagne.

Le lieu d'implantation du maquis Ognon Doubs est fixé à Mazerolles et dans les bois de Vaux les prés. A partir du 15 août 1944, les différents maquis des environs se rejoignent (particulièrement le groupe Marcel de Franois) passant de 20 combattants en mai, à 200 à la veille de la libération. Leur mission consiste à harceler les convois allemands, à faire des prisonniers et surtout à récupérer des armes. Bernard Membre se souvient avoir vu passer des prisonniers allemands encadrés par des maquisards, emmenés à pieds jusqu'à Lavernay. En attendant, les soldats allemands capturés étaient gardés chez Paul Bidal. Des stocks de vivres étaient cachés dans les grottes de Vaux. Les résistants avaient leur cantine chez Mr Camus (actuelle maison de Dominique Campagne). Une infirmerie clandestine avait été installée dans la propriété Bardey à la Saligney.

Les événements de septembre 1944 (d'après les journaux de marche du groupe OD)

Les Américains approchent. Le 4 septembre, ils sont à Beure. Ce jour-là, 2 résistants qui gardaient l'entrée du village, route de Villers-buzon, sont faits prisonniers et fusillés par la suite à Montferrand le château. Le 5 septembre, vers 17 h 30, attaque de 2 voitures hippomobiles conduites par 2 russes entre Vaux les prés et Chemaudin. Bilan : 2 prisonniers, 2 voitures et des armes.

Le 7 septembre, une voiture allemande attaquée la veille, est ramenée à Vaux ainsi que son chauffeur. Le 8 septembre, a lieu la bataille de Vaux les Prés. Les FFI sont dans le bois de Vaux, face au village de Franois. De violentes attaques ont lieu à Vaux les Prés contre les Allemands tout proches. 4 hommes du groupe sont faits prisonniers et fusillés. Ils seront retrouvés sous des branchages en lisière du bois du Mont à Mazerolles. En fin d'après-midi, certains FFI se déplacent en direction de Serre-les-Sapins, d'autres en direction de Franois pour prendre contact avec les Américains. Les maquisards doivent franchir une zone à découvert entre le bois de Vaux les Prés et la crête de Franois -Serre. Là, ils ont essuyé le feu terrible des mitrailleuses des Allemands retranchés à la lisière du bois. Le bilan est très lourd. C'est en leur mémoire qu'a été érigé le monument de Mazerolles.

Les prisonniers de guerre

Selon les témoignages recueillis, étaient prisonniers en Allemagne : Louis Gadriot, Auguste Jacotet, Ernest Jeannin et Pierre Landry. Le 22 juin 1943, la délégation, considérant qu'il convient de soutenir ses compatriotes souffrant en exil vote à leur profit une subvention. Le 15 avril 1945, le conseil municipal vote un crédit de 1000 francs en faveur des prisonniers de guerre, ainsi qu'un secours pour les veuves des FFI fusillés à Vaux les Prés par les Allemands.





Urbanisme

Le rôle de la commission est de procéder à un premier examen des demandes présentées et de formuler toutes remarques, réserves ou recommandations permettant au maire d'émettre un avis motivé. Cet «avis du maire» est destiné à attirer l'attention du service instructeur sur les éléments qui ne respecteraient pas la réglementation en vigueur (PLU de la commune, règlement des lotissements...). Le rôle des élus en charge de l'urbanisme est aussi de veiller au respect des règles par les habitants du village ; ils doivent ainsi rappeler les obligations aux administrés qui réalisent des travaux sans déclaration préalable et ce, quelle qu'en soit la nature : remplacements de fenêtres ou de portes de garage, ravalements de façade, installations de clôtures, de piscines (enterrée ou non), de vérandas ou pergolas, d'abris divers, etc...

Dans certains cas, d'ailleurs, après un premier contact avec la mairie, il se peut qu'aucune autre démarche ne soit nécessaire puisque le code de l'urbanisme fixe des règles précises selon la nature et l'ampleur des travaux ou réalisations. Ayez le bon réflexe, contactez systématiquement la mairie avant d'engager vos travaux ou projets ! Vous éviterez ainsi un rappel aux règles et des démarches de régularisation, événements parfois mal vécus par les habitants, mais aussi par les élus...

Une année 2015 très chargée pour la commission !

En quelques chiffres : 22 réunions de la commission, 45 dossiers ont été étudiés dont : 28 permis de construire, 14 déclarations préalables de travaux, 1 permis d'aménager modificatif, 1 permis de démolir et 1 transfert de permis,

10 contrôles ont été effectués sur le respect des autorisations délivrées : aspects architecturaux, raccordements aux réseaux d'eaux pluviales et usées, distances par rapports aux limites séparatives...

1. Instruction des autorisations d'urbanisme

Le 1^{er} juillet a eu lieu un événement important avec le désengagement de l'Etat en matière d'instruction des dossiers d'urbanisme. A cette date, l'instruction des dossiers, jusqu'alors assurée par les services de la D.D.T, a été transférée aux intercommunalités, soit pour notre commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB). La convention conclue entre la commune et la CAGB, validée par le conseil municipal au mois d'avril, prévoit le transfert de tous les dossiers à l'exception des demandes ne générant pas de taxe d'aménagement (clôtures, ravalements, remplacements des huisseries...), ces dossiers restant de la seule compétence de la commune.

Ce désengagement de l'Etat a eu pour conséquence d'alourdir doublement la charge de la commune :

- financièrement tout d'abord puisque ce service est désormais facturé alors qu'il était antérieurement assuré gratuitement par la DDT (voir tableau ci-contre.)
- en terme de charge de travail d'autre part, dans la mesure où la commune doit respecter des délais très courts de transmission à l'instructeur et renseigner une application de gestion des dossiers (par liaison Internet avec la CAGB), mais aussi, désormais, assurer le lien entre la CAGB et la DDT qui a conservé la partie « fiscalité » (calcul des taxes).

Types d'actes	Coût de la mission
Certificats d'urbanisme (CUB)	128 €
Autorisations de travaux	128 €
Déclarations préalables	224 €
Permis de démolir	224 €
Permis de construire (maison individuelle)	320 €
Permis de construire « à enjeux »	960 €
Permis d'aménager	960 €





2. Les jardins du château

L'année 2015 est marquée par le démarrage des travaux du lotissement « Les jardins du château », qui ont débuté le 23 février. Après trois mois consacrés aux aménagements des différents réseaux, les premiers permis de construire ont été transmis par la société Néolia dès la mi-juin. Rappelons que le lotissement est divisé en 52 parcelles, dont 18 pour la première tranche, et 34 pour une seconde tranche prévue ultérieurement. La première tranche comprend la réalisation d'un collectif de 10 logements.



A l'heure où nous rédigeons ces lignes, 17 permis de construire ont été délivrés ou sont en cours d'instruction sur ce lotissement. Les premières constructions ont démarré à la mi-octobre.

Après l'été, la voirie étant réalisée et les constructions engagées, il était nécessaire d'attribuer des noms aux 4 voies desservant le lotissement. Le site s'intitulant « Devant le château » (références cadastrales), il a été décidé de retenir des noms ayant trait à l'histoire de l'ancien château de Vaux, ou à l'architecture :

- rue des époux Granvelle (qui avaient acquis le château de Vaux en 1540)
- rue des remparts
- rue de l'échauguette
- chemin de ronde



3. Lotissement « les fougères »

Un second lotissement (9 parcelles) est également en cours au lieu-dit « écorchoués » (après la rue des fougères). Deux permis de construire ont été accordés à l'automne. La voie qui dessert ce lotissement a été baptisée lors du conseil municipal du 24 avril 2015 « rue des écorchoués », en référence à la dénomination cadastrale du site.

4. Zone de l'échange

La société JEANTET s'est installée sur sa nouvelle plate-forme logistique à la fin du mois de juin (les travaux de la plate-forme de stockage actuellement en cours sont sur la commune de Chemaudin). Plus de 130 personnes salariées de cette société travailleront à terme sur le site. Avec l'installation de cette entreprise, environ 200 salariés travaillent quotidiennement sur la zone de l'Echange.

C'est ce constat qui a conduit le SMAIBO à prendre l'initiative d'une rencontre avec les entreprises présentes sur la zone et les représentants du réseau de transports Ginko. Tenue début 2015, à Vaux les Prés, cette rencontre avait pour objectif d'étudier les possibilités d'une desserte de la zone par les transports en commun du Grand Besançon. Cette initiative a été suivie d'effet puisque le site est desservi depuis la rentrée. Les horaires de passage de la ligne 58 sont consultables sur le site de la commune www.vauxlespres.com dans l'onglet Village / Transports.

Concernant les projets d'installation, la commune a enregistré un nouveau permis de construire en juillet déposé par la société B2L pour un bâtiment industriel et des bureaux. Le permis a été instruit par la CAGB et accordé dans le courant du mois de novembre par la mairie. Cette société spécialisée dans le secteur de la mécanique industrielle, s'installera dans quelques mois rue Alexis Godillot.





5. Le SMAIBO

La commission départementale de coopération intercommunale présidée par Mr le Préfet vient de proposer la fusion des deux syndicats que sont : Le SMAIBO (Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest) présidé par Bernard GAVIGNET et le SMPSI (Syndicat mixte du parc scientifique et industriel) situé à Temis et présidé par Jean Louis FOUSSERET Maire de Besançon. Les deux comités syndicaux de ces institutions se sont prononcés en défaveur de cette fusion. En effet, ces deux institutions n'ont ni les mêmes vocations ni les mêmes gouvernances. Il semblerait que Monsieur Le Préfet ait entendu la requête.

Actuellement les financements du SMAIBO émanent de la CAGB et du Conseil Départemental. Ce dernier se voit privé de la compétence économique à compter du 1er Janvier 2016. Elle sera à cette date transférée à la région. Ne pouvant plus apporter de financement au SMAIBO, le Conseil Départemental se retirera, en conséquence, du syndicat. Le syndicat sera alors intégré à la CAGB sur un budget annexe (illustration du désengagement financier de l'état).

De manière générale, les financements de l'agglomération se réduisent fortement. Cette dernière continuera à verser la dotation de solidarité communautaire, mais son volet économique, visant à reverser aux communes 0,60 € par mètre carré cédé, va considérablement se réduire. De ce fait, l'équilibre budgétaire de notre commune sera impacté et il est donc impératif d'engager une réflexion. Ceci étant, restons positifs car au vu de la conjoncture économique que traverse notre pays, la zone de l'Echange bat son plein. Les implantations vont bon train. En témoignent, les bâtiments gigantesques des Transports Jeantet et de nombreuses réalisations qui vont être érigées dans les mois à venir, principalement dans le secteur de la logistique. Ces prochaines implantations seront installées sur la commune de Chemaudin. Il semblerait qu'il soit envisageable d'espérer l'installation, courant 2016, d'un restaurant et d'un hôtel à proximité du péage.

Afin de maintenir une offre foncière aux futurs prospects, le Syndicat a engagé les études des phases 4 et 5 situées entre l'autoroute et le lotissement des jardins du château de Vaux Les Prés. Si le planning est maintenu, les travaux d'aménagement devraient débuter dès l'été 2016. Une étude acoustique a été commanditée à un cabinet spécialisé qui fera des propositions d'implantation de bâtiments et d'aménagement. Les résultats de cette étude seront soumis aux riverains lors d'une réunion d'information.





Bâtiments et Equipements

1. AD'AP

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) permet à tout gestionnaire/propriétaire d'Etablissement Recevant du Public (E.R.P) de poursuivre ou de réaliser



l'accessibilité de ses établissements après le 1er janvier 2015. En effet, l'Ad'AP **est obligatoire** pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public (ERP) qui ne respecteraient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014. Cette obligation demeure toujours. Toutefois, l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée est le seul moyen pour être en accord avec la loi pour ceux qui, comme notre commune, n'ont pas satisfait à leurs obligations après le 1er janvier 2015.

La commune a souhaité s'appuyer sur les compétences de la société QCS SERVICES à travers un groupement de commande proposé par la CAGB au début de l'année 2015. Le coût de la prestation de service s'est élevé à 610 €. Cette prestation aura permis d'analyser l'ensemble des bâtiments communaux, de pointer les écarts pour se mettre en conformité par rapport à la loi, d'établir une planification des travaux et de formuler un engagement financier pour l'ensemble des mises en conformité. Après délibération, lors de la séance du 18 septembre, le dossier d'Ad'AP a ensuite été déposé à la préfecture avant la date butoir fixée au 27 septembre 2015. Le projet d'Ad'AP doit maintenant être validé par le préfet. Cette validation permettra ainsi d'entériner l'échéancier pour la mise en accessibilité. Il est à noter que si la commune ne respecte pas son programme, elle s'expose à de lourdes sanctions financières.

2. Travaux Mairie

La municipalité a décidé de prendre les devants en matière d'accessibilité (AD'AP) et a choisi la mairie pour débiter son programme d'investissement.

A l'extérieur, suite à la réalisation d'un relevé topographique, le parvis a été rehaussé au niveau de la porte d'entrée (supprimant les marches d'accès). Une place de stationnement réservée aux personnes à mobilité réduite a été créée. La pose d'un revêtement en pavé GIRPAV (fabrication française) a été réalisée. L'affichage public, les boîtes aux lettres, les drapeaux et le banc ont fait l'objet d'un remplacement ou d'une rénovation. Pour finir, les espaces verts ont été réaménagés.



Le montant budgété des travaux liés à la réalisation ce chantier s'élève à 49.000€ dont 3.900€ de frais de maîtrise d'œuvre. Ces travaux sont subventionnés par la C.A.G.B à hauteur de 14.200€ grâce à son fond centre village. L'état s'est engagé à verser 4.410€ au titre de la D.E.T.R. Nous n'oublions pas les 1.500€ imputés sur les crédits répartis par la commission des finances de l'Assemblée Nationale.





A l'intérieur, la municipalité a décidé d'engager la somme de 42.000€ pour la réfection de sa mairie. L'installation électrique est remise aux normes, les sanitaires modifiés pour satisfaire le programme AD'AP et les radiateurs sont équipés de vannes pilotées et gérées par une centrale de régulation afin de remplir nos engagements en termes d'économie d'énergie. Les murs, sols et plafonds sont rénovés. Le mobilier est en partie remplacé dans le cadre de l'accessibilité. Toutes les fermetures extérieures (porte et fenêtres), ont été changées dans le cadre d'un programme d'économie d'énergie et sont issues de fabrication française. A noter également que notre maire dispose maintenant d'un bureau dédié lui permettant une totale confidentialité des échanges lors de ses rendez-vous.

La CAGB a versé 2.450€ au titre de son fond énergie.

Le conseil départemental versera la somme totale de 23.200€ pour la mise en accessibilité du parvis et pour la rénovation de l'intérieur de la mairie.

3. Travaux Ecole



La municipalité a réceptionné une pétition formulée par des parents d'élèves, déplorant l'absence de dispositifs de sécurité au niveau de l'école. Le conseil municipal, prenant acte de ce manquement lors de sa séance du 24 avril, a aussitôt fait poser une grille et un grillage rigide à l'entrée de l'établissement. La sécurité des enfants est maintenant totalement assurée lors de leurs transits entre l'école et la cour de récréation. Le coût de

cette installation s'élève à 780€.

A l'intérieur, durant les vacances scolaires, profitant de l'absence des élèves, le vestiaire et les toilettes ont été rafraichis. Les zones d'affichages ont été agrandies.

A l'extérieur, les drapeaux vétustes ont été remplacés.

4. Salle André BELGY

Suite aux dégradations constatées, la porte sectionnelle de l'atelier est réparée, une vitre de la salle est remplacée, la poignée et la serrure de la porte d'entrée sont changées. De plus, la cloison intérieure séparant la cuisine et la salle a dû être rénovée. Enfin, une mise en conformité de l'installation électrique est réalisée.

5. Terrain Multisport

Une planche cassée et des bancs ont été achetés et seront remplacés en début d'année.

Pour l'ensemble des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, église, appartements, école) un contrôle de conformité a été réalisé concernant les installations gaz et électrique. De plus des détecteurs de fumée ont été installés.





Voirie et réseaux

1. Eclairage Public

Rénovation des luminaires

L'Etat de notre éclairage public nécessitait une rénovation conséquente et une mise aux normes. Ces travaux concernaient les postes de distribution électrique et les points lumineux des candélabres. 2015 marque une avancée importante dans les progrès de notre éclairage. Nous sommes, en effet, des précurseurs dans l'utilisation de la technologie LED. En plus d'un éclairage efficace, cet investissement a permis de notables économies qui seront chiffrées de manière fiable sur 2016. Les plateaux LED actuellement réglés à 40 Watt ont remplacé les ampoules au sodium qui consommaient entre 120 et 150 Watt suivant leur degré d'usure. Le modèle de plateau LED retenu permet aussi de régler la puissance de chaque luminaire en fonction de sa localisation. Ces travaux d'un montant total de 59.725€ T.T.C ont été subventionnés à hauteur de 45% par le SYDED (Syndicat d'électricité du Doubs).



Afin de pouvoir bénéficier du taux de subvention actuel, ces travaux prévus initialement sur 4 ans seront réalisés sur 2 ans. Cette deuxième tranche de travaux, comprenant le remplacement des 17 luminaires à l'entrée du village, coté Chemaudin, est programmée en 2016.

Création d'éclairage

Cette même technologie est mise en œuvre sur la grande rue le long du nouveau lotissement des jardins du château. En effet, 10 candélabres ont été installés le long de la RD216. Ces travaux comprennent également le déplacement d'un transformateur, l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques. Le coût global de l'opération s'élève à 153.000 € TTC. Pour financer ces aménagements, la commune a conclu une convention P.U.P (Projet Urbain Partenarial) avec la société NEOLIA. Le P.U.P est une nouvelle forme de participation à des équipements publics rendus nécessaires par une opération de construction ou d'aménagement. Ainsi, la société NEOLIA financera indirectement une partie de l'opération à hauteur de 65.000€. En contrepartie, 9 parcelles du nouveau lotissement se verront exonérées de taxe d'aménagement. Le SYDED, Syndicat Mixte d'Electricité du Doubs, prendra quant à lui à sa charge environ 70.000€.

2. Travaux d'investissement

2015 a vu la poursuite de l'aménagement urbain de la commune

Grande rue et rue de Villers Buzon

Ces travaux, qui ont pu paraître conséquents, ont été réalisés grâce au plan de relance gouvernemental et aux opportunités de subventions. Suite à la dégradation du carrefour entre la RD216 et la route de Villers Buzon, la municipalité a décidé de réaliser un réaménagement complet du carrefour. Les travaux ont abouti à un élargissement de la route tout en atténuant le dénivelé, à une nouvelle signalétique et à un renforcement de la chaussée en profondeur.





Le Vaulien 2015



Les riverains, concernés par ces aménagements, ont été invités à participer à une réunion d'information, qui s'est déroulée, à la mairie, avant le début des travaux. Les administrés ont manifesté leur volonté de faire ralentir la circulation dans ces rues. La commission en a aussitôt pris acte et a simulé des moyens de ralentissement. Les trottoirs et les deux écluses mises en place participent à l'amélioration de la sécurité dans le village tout en préservant sa fonctionnalité.

Ces travaux ont également été l'occasion de réparer une canalisation défectueuse.

Ces aménagements d'un montant total de 174.000€ TTC sont subventionnés par le département d'après le programme suivant :

- Opérations Partenariales de Sécurité en Agglomération (OPSA) : 30.000€
- Plan de soutien bâtiment : 12.200€
- Aménagement sécurité : 1.200€

L'état participe aussi à l'opération dans le cadre de sa Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 12.700€.



Chemin des Arbeux

Dans sa volonté de réaménager les rues du village en enrobé, la municipalité a également programmé, cette année, des travaux sur le chemin des Arbeux. Cet aménagement a pris en compte la canalisation des eaux pluviales avec la pose de 50 mètres de caniveau CC1 et 50 mètres de bordures. Le coût total du chantier se chiffre à 8.760€ TTC et est subventionné à hauteur de 1.900€ par l'état au titre de la DETR.





3. Travaux d'entretien

Travaux de réparation de route

La réfection des parties non réalisées en 2014 sur la route de Villers Buzon s'est poursuivie. La technique employée l'année dernière (réalisation d'un bicouche sur enrobé à chaud) s'étant avérée concluante, elle a été reconduite. Le coût de cet entretien s'élève à 7.200€ TTC.

Travaux d'assainissement



Dans le cadre de l'entretien annuel de son réseau d'eaux usées et pluviales, la commune a mis en place un plan d'intervention réorganisé par secteur. Cette année, la société Franche Comté Assainissement a réalisé le curage des réseaux de la zone programmée. Un problème d'infiltration d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées subsiste. La commission a relevé les anomalies des écoulements des eaux usées lors de forte pluie.

Des inspections par caméra ont également été planifiées pour détecter d'éventuelles infiltrations. Les investigations pour résoudre ce problème se poursuivent en collaboration avec le SMAIBO sur la zone de l'Echange.

Le fonctionnement de la rhizosphère donne entière satisfaction. Le rapport d'analyse des rejets d'eau épurée, réalisé par le laboratoire de la société de maintenance de la station, est satisfaisant.

Cependant, nous observons une « pousse » d'herbes intempestive au milieu des roseaux. Nous sommes à l'étude afin de comprendre l'origine de ce phénomène et trouver une solution viable. Dans l'immédiat, ces herbes sont retirées manuellement par l'employé communal.



Désherbage

Notre ressource en eau est altérée par de nombreuses sources de pollution et notamment les produits phytosanitaires employés dans l'agriculture, par les collectivités locales et les particuliers. Dans ce cadre et, pour les particuliers, certains produits comme le glyphosate ne seront plus en rayon à court terme. L'emploi de ces produits sera banni dans les collectivités d'ici 2017 ou 2018. Pour les aider, des actions d'accompagnement techniques et financières sont mises en place par le conseil régional pour réduire et à terme supprimer l'usage des phytosanitaires. Ces aides consistent en un diagnostic et un accompagnement d'actions.

Des solutions de désherbage alternatives existent comme la binette.....le désherbage thermique ou la brosse métallique que nous utilisons déjà. La commission voirie et assainissement se penchera sur la question dès 2016.

4. Investissement matériel

La municipalité a validé l'achat d'une débroussailleuse de marque ISEKI modèle SRA 950F pour un montant de 11.500€ TTC. Pour tondre des terrains difficiles d'accès à végétation dense tel que la lagune et quelques zones abruptes dans la commune, la débroussailleuse ISEKI, 4 roues motrices, est la machine idéale. Puissante et performante, cette débroussailleuse est équipée d'un moteur Kawasaki, d'une transmission hydrostatique et d'un blocage de différentiel. Sa conception permet un accès facilité aux lames pour un entretien régulier et une maintenance rapide.

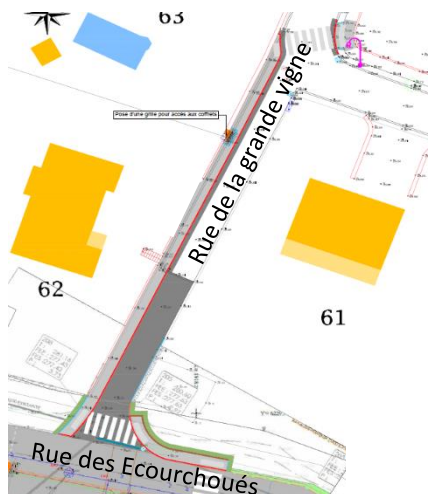




5. Projets 2016

Rue de la Grande Vigne

Après une année 2015 bien remplie, 2016 verra une pause dans les travaux d'envergure de voirie. Divers aménagements impératifs sont cependant programmés.

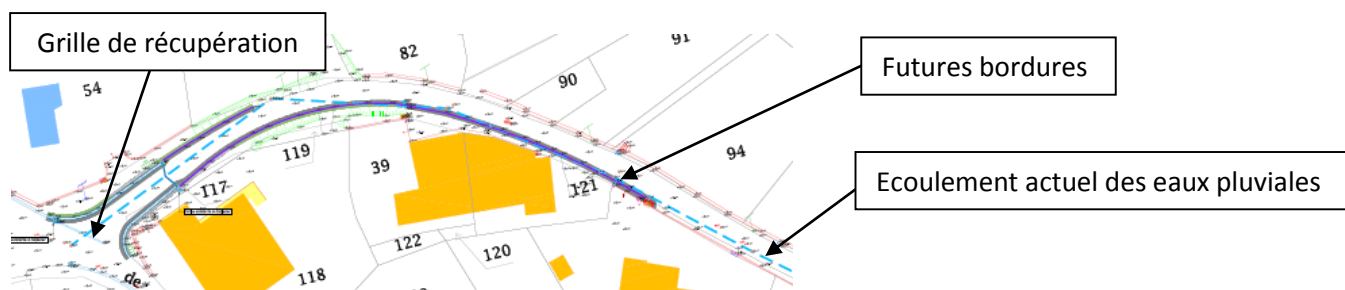


Le lotissement des écorchoués commençant à prendre forme, une continuité avec la voirie existante est nécessaire. La liaison entre la rue de la grande vigne et le lotissement des écorchoués permettra le passage du camion des ordures ménagères et une circulation en sens unique vers ce nouveau lotissement. La continuité du trottoir existant le long de la rue de la grande vigne sera assurée par un passage piéton et un trottoir le long de cette nouvelle voie. Une signalétique verticale permettra de sécuriser le cheminement piétonnier.

Le montant estimatif de ces travaux devrait avoisiner les 30.000€ TTC.

Rue des Charrières

Les écoulements des eaux pluviales de surface dans la partie basse de la rue des Charrières nécessitent leur canalisation. Ces travaux consisteront à poser des bordures et des caniveaux. Un regard supplémentaire sera créé. La grille de récupération des eaux située au carrefour avec la rue de l'église sera remise en état.



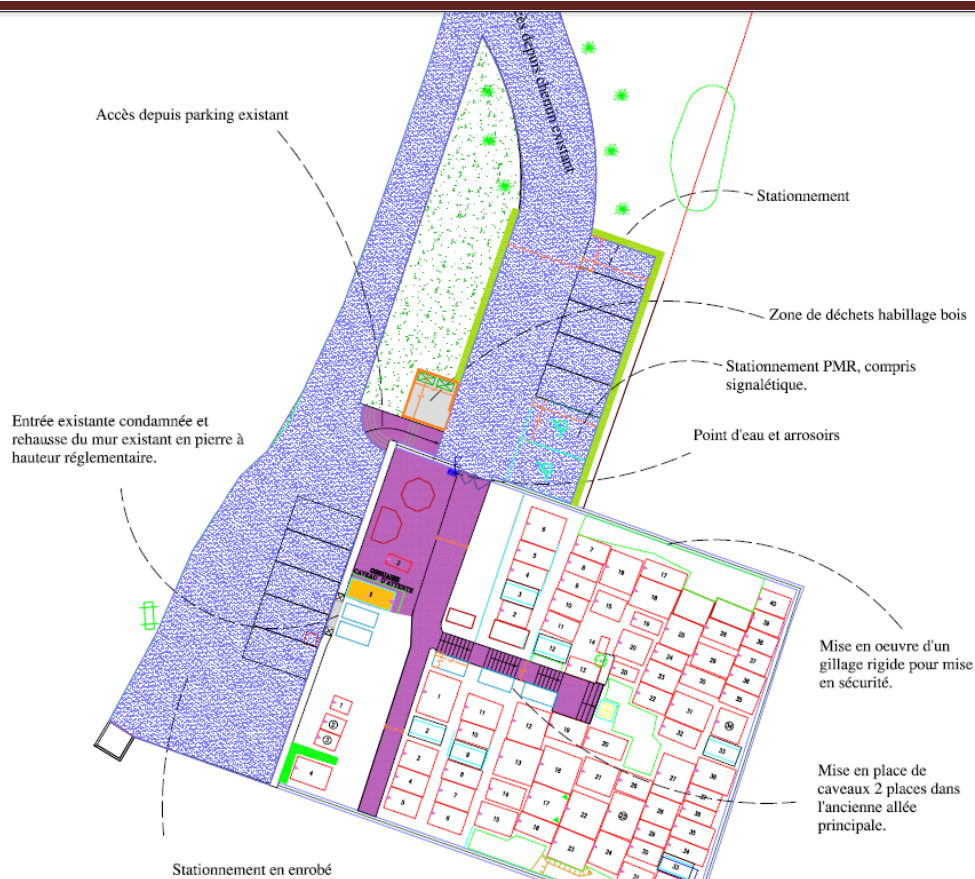
Ces travaux seront réalisés pour la somme estimative de 25.000€ TTC.

Cimetière

Dans le cadre de l'accessibilité des lieux publics aux personnes à mobilité réduite, nous devons revoir la configuration interne et externe du cimetière. La commission a donc travaillé avec l'appui d'un cabinet de maîtrise d'œuvre spécialisé dans l'aménagement des cimetières. Par ailleurs, l'agence foncière a été missionnée pour se rapprocher des propriétaires riverains pour leur faire une proposition d'achat des terrains contigus. L'objectif étant de créer un accès supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite.

L'esquisse présentée dans la page suivante schématise le projet sans tenir compte des contacts engagés par l'Agence Foncière.





Le projet comprend la suppression des escaliers et le déplacement du portail d'entrée. A l'intérieur, une partie des allées seront reconfigurées et réalisées en « désactivé ». Dans ce schéma d'implantation, on peut visualiser les déplacements du jardin du souvenir et du point d'eau. De plus, nous prévoyons l'implantation de 5 caveaux 2 places préfabriqués pour des cessions ultérieures. L'escalier central sera refait suivant les normes d'accessibilité.

L'extérieur sera aménagé avec des allées en enrobé. Un parking prévoyant des places pour personnes à mobilité réduite sera créé. Nous proposons également d'implanter une zone pour les déchets.

Cet ensemble pourra être agrémenté d'arbustes et de lisses en bois.

Le montant global de ces travaux s'élève à approximativement 150.000 € TTC.

Des demandes de subventions auprès de l'état au titre de la DETR ont été formulées pour les 3 projets cités précédemment. Le montant des subventions attendues représente 27% de la somme des travaux.

Chemin piétons

Lors de nos belles journées il est agréable de pouvoir profiter de notre campagne. L'aménagement du chemin de la bouteille n'ayant pas été réalisé au cours de l'année 2015, la commission envisage de le remettre au goût du jour et proposera de mettre au budget un montant de 15.000€. Pour rappel, ce chemin part du cimetière et rejoint la rue des fougères.

Curage des fossés

Le curage des fossés de la commune n'a pas été fait depuis fort longtemps... Nous avons pu observer, entre autre, l'inondation de la route de Villers Buzon lors des épisodes pluvieux que nous traversons. A titre indicatif nous avons deux kilomètres de fossés sans compter ceux de l'Association Foncière. La commission proposera un budget de 3.000€ TTC alloué à cet entretien.





Environnement

1. Fleurissement du village

A chaque retour des beaux jours, les conseillers, les membres de « La Vaulienne » et quelques bénévoles, retroussent leurs manches pour fleurir le village ; le tout orchestré par Madame JOLLY, conseillère en horticulture à l'association Florysage.



22 massifs ont été plantés : 650 plantes annuelles, une centaine de vivaces, pour un budget de 2000€. Certaines plantations ont été différées en raison des travaux. Un nouvel aménagement a été créé sur le giratoire à l'aide de végétaux, paillage, sable, cailloux. Quelques plants de vigne et deux rosiers l'ont complété à l'automne, afin de rappeler le lieu-dit « La Grande Vigne ». Une fois tous les plans mis en terre, l'ensemble des volontaires se sont retrouvés dans l'atelier communal vers 12h30 autour d'un barbecue

offert par l'association la vaulienne.

Cette année, Vaux les Prés a obtenu le label 1 fleur « villes et villages fleuris ». Cette reconnaissance n'est pas une fin en soi, mais un encouragement qui vient récompenser les efforts de tous ceux qui participent à la mise en valeur de notre commune.



Riche de plus de 50 ans d'histoire, le label des villes et villages fleuris mobilise près d'un tiers des communes françaises, plus de 4 000 d'entre elles sont labellisées. Evoluant avec les attentes des citoyens, le label s'engage aujourd'hui sur les enjeux tels que la qualité de l'accueil, le respect de l'environnement et la préservation du lien social. Au-delà de son caractère de récompense officielle, le label garantit une qualité de vie et témoigne d'une stratégie municipale globale et cohérente.



Photo de Yves Petit / Région Franche-Comté

Le 10 octobre, lors d'une cérémonie de remise des prix du "label villes et villages fleuris" au Conseil Régional, la commune s'est vue décerner par la Présidente de Région Marie-Guite Dufay le label "1 fleur". Vaux Les Prés rejoint ainsi les 55 communes labellisées dans le Doubs en 2015.

En parallèle, la municipalité organise un concours de maisons fleuries qui récompense les plus belles réalisations. Les prix 2014 ont été remis en mairie le 24 avril 2015 par le maire. A l'issue de cette cérémonie, les lauréats et les élus ont partagé le pot de l'amitié.





Pour 2015, les membres de la commission sont passés dans le village et ont attribué un prix à cinq familles qui se verront remettre un bon d'achat, aux vœux du maire le 08 janvier 2016, de :

- 50 euros à Mme LOMBARD
- 40 euros à Mr et Mme VINOT
- 30 euros à Mme TOUVREY et M.CHEVROULET
- 20 euros à Mr et à Mme FIGARD
- 20 euros à Mr et Mme VERDY



2. La forêt communale

Pour l'année 2015, nos bois façonnés ont été vendus par adjudication à Grandvillars (90), le 23 mars contre la somme de 91,5 euros le m³ ; ce qui a rapporté 5280 euros à la commune. A noter que l'ONF prélève 12 % de frais de garderie. 1756 euros de frais d'abattage des grumes ont été versés à l'entreprise Guinet. Cette année, les frais d'assistance de l'ONF se sont élevés à 230 euros.



L'affouage 2015 a rapporté 1157 euros à la commune. Pour l'année 2016, les bois destinés à l'affouage seront prélevés sur les parcelles 10 et 5R au Charmelot. Ces bois seront divisés en lots et tirés au sort parmi les inscrits fin décembre 2015 ou début janvier 2016. La taxe d'affouage a été fixée, par délibération, à 10 euros le stère. Seront aussi destinés à l'affouage des bois de la parcelle 4 J au lieu-dit à Fouré (après les grottes) pour une création de cloisonnements d'exploitation.

Cette parcelle étant difficile à exploiter avec des tiges de petits diamètres, le prix de revient de ces bois sera de 1 euro symbolique le stère.

Des travaux sont programmés pour l'année 2016 : peignage de la ronce dans la parcelle 5R, cloisonnement sylvicole dans la parcelle 11. Coût de ces travaux : 897 euros.

Petit rappel : Dans le cadre du P.L.U, les coupes et abattages d'arbres dans les espaces boisés classés sont soumis à autorisation. Il y est formellement interdit de réaliser des coupes blanches. Toute exploitation forestière dans ces zones doit être soumise à la mairie pour validation. La carte définissant les zones classées est visible au secrétariat ou via internet par téléchargement dans la rubrique urbanisme.

3. Elagage sous l'église

En novembre, le CFPPA de Chateaufarine, sollicité par la commune, a coupé les arbres en dessous de l'église. Ceux-ci devenaient dangereux pour le voisinage. En effet, lors des derniers grands vents, un arbre était tombé fort heureusement sans faire de dégâts. Une vente de ces bois sera organisée prochainement.



4. Décorations Noël

Depuis l'année dernière, la commune a abandonné les décorations de sapins classiques. Les boules et les guirlandes s'envolaient suite aux intempéries ou disparaissaient. Dorénavant, nous faisons appel à la société AECE installée à La Vèze qui nous loue et nous installe des décorations lumineuses munies de leds.



- Coût en 2014-2015 : 800 €
- Coût en 2015-2016 : 1.021 €

La fontaine retrouve, cette année, sa guirlande de stalactites, complétée par deux boules lumineuses. Deux sapins sont garnis de guirlandes, l'un à la fontaine, l'autre à proximité du giratoire à l'entrée du village.





Informations diverses

1. Recensement de la population



Les opérations de recensement de la population pour notre commune se sont déroulées du 15 janvier au 14 février 2015. Pour la première fois, les habitants de Vaux les Prés avaient la possibilité de se faire recenser sur le site Internet dédié de l'Insee « Le recensement et moi ». Une première qui s'est traduite par un grand succès puisque 55 % de réponses ont été effectuées via Internet.

La population de Vaux les prés était en janvier 2015 de 375 habitants pour 152 adresses recensées.

La commune de Vaux les Prés remercie les habitants pour leur participation et l'accueil qu'ils ont réservé à Sophie MORAIS, agent recenseur, pendant la durée des opérations de recensement.



2. Commission des impôts directs



La Commission communale des Impôts Directs s'est réunie en février 2015. Le rôle de cette commission composée d'élus et d'habitants (propriétaires fonciers) est d'être une entité « ressource » pour les services fiscaux pour permettre une appréciation plus juste des critères de fiscalité locale, notamment pour les nouvelles constructions. Son rôle est également d'informer l'administration fiscale sur les éventuels mouvements survenus dans la commune (logements vacants, chantiers en cours suite à accord de permis de construire, mutations de propriétés ou changements d'affectations de locaux...)

3. Elimination et récolement des archives communales

Le tri des archives communales n'ayant pas été effectuées depuis de nombreuses années, les capacités de stockage en mairie avaient atteint leur limite. Avec la perspective prochaine des travaux de réaménagement des locaux de la mairie, il devenait urgent de procéder à la destruction des archives éliminables. Après un premier tri en milieu d'année 2014, les contacts ont été pris avec les services des Archives



Départementales (A.D) du Doubs pour définir les possibilités d'élimination d'archives anciennes et contemporaines de la commune. En janvier, un bordereau d'élimination a été validé par les A.D. En mars, la commune ainsi pu procéder à l'incinération de 620 kg de documents. A l'exception bien sûr de tout ce qui devait être conservé et qui a fait l'objet d'un « procès-verbal de récolement ». Ceci concerne essentiellement l'Etat Civil, le Cadastre, les registres de délibérations et d'arrêtés ainsi que l'ensemble des dossiers d'urbanisme.





4. Elections départementales



Le nouveau découpage des cantons a pris effet en 2015. Notre commune est ainsi intégrée au canton n°4 qui comprend la zone « Besançon 1 » (Planoise) et les communes de Avanne, Chemaudin, Dannemarie sur Crête, Franois et Vaux les prés. Les élections départementales (et non plus cantonales) se sont déroulées les 22 et 29 mars 2015 et pour la première fois deux candidats par cantons ont été élus. Pour notre canton rappelons que M. Gérard GALLIOT, conseiller sortant pour l'ex canton d'Audeux, a été élu avec Mme Myriam LEMERCIER. La nouvelle assemblée départementale est ainsi composée à parité d'hommes et de femmes pour un nombre total de 38 conseillers départementaux pour le Doubs qui comprend 19 cantons.

5. GRDF : Projet Gazpar



La modernisation du réseau de gaz naturel est en marche ! En effet, suite à un travail de concertation avec les pouvoirs publics locaux et nationaux, sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), le nouveau compteur communicant gaz de GRDF va progressivement arriver chez les 11 millions de clients gaz naturel. L'intérêt de Gazpar? Vous permettre de suivre quotidiennement la consommation réelle pour mieux la maîtriser.

Suite à la validation définitive du projet par les ministères de l'Ecologie et de l'Economie le 4 septembre 2014, le compteur Gazpar va être installé dans 24 communes pilotes situées dans quatre régions françaises (Bretagne, Ile-de-France, Normandie, Rhône-Alpes) entre fin 2015 et fin 2016. Il sera ensuite progressivement déployé partout en France entre 2017 et 2022.

Equipé d'un module radio, le compteur communicant transmet deux fois par jour, en moins d'une seconde, vos données de consommation de gaz naturel à un concentrateur, installé sur un emplacement communal. La municipalité lors de son conseil du 19 juin 2015, s'est prononcée en faveur du projet et a proposé trois sites à GRDF pouvant faire l'objet de la mise en place de ce concentrateur (Eglise, Salle polyvalente et local technique de la rhizosphère)

Ce concentrateur, équipé d'une carte SIM, envoie les données de consommation au système d'information de GRDF qui les traite et les met à votre disposition. Cette communication est similaire à un appel téléphonique. Cet outil a pour objectif de vous permettre de consulter vos données de consommation et de les comprendre directement depuis votre espace personnalisé via le site internet grdf.fr.

6. Le Plan Communal de Sauvegarde

Tout le monde a déjà entendu parler du plan ORSEC (Organisation des Secours). A l'échelle communale, il s'agit du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S). Ce plan communal de sauvegarde est un outil permettant de planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) dans la gestion du risque en cas d'accidents majeurs sur la commune. Il a pour objectif de préserver la sécurité des habitants et protéger au mieux leurs biens et leur environnement. Il était en place dans la commune depuis 2004. Une profonde mise à niveau a été effectuée, et par arrêté municipal d'octobre 2015, il est annulé et remplacé par le nouveau. Ce dernier est consultable à la mairie et une copie est détenue par les services de la préfecture.





Les partenaires de la commune

1. La Vaulienne

Cette année a été riche en manifestations, beaucoup d'énergie et d'heures ont été généreusement données pour animer et faire connaître notre village. L'association s'efforce de maintenir l'ensemble des animations malgré le nombre réduit de bénévoles. De ce fait, il est rappelé que toutes les personnes qui désirent adhérer à la Vaulienne peuvent le faire en contactant le président et ou les adhérents. Tous les bénévoles remercient chaleureusement la municipalité pour son financement à hauteur de 50% du coût des feux d'artifice, de la mise à disposition à titre gracieux de la salle André Belgy et de la salle des associations.

L'assemblée Générale s'est tenue le 19 novembre. Les adhérents ont élu :

Président : Alain ROUSSELOT

Secrétaire : Bernadette DEBRAY

Secrétaire adjoint : Dominique CAMPAGNE

Trésorière : Isabelle WICKY

Trésorière adjointe : Gisèle CAMPAGNE

6 juin 2015 : soirée chanson



Cette soirée a été un succès populaire et surtout une soirée d'exception par sa qualité et son organisation. Plusieurs chanteuses et chanteurs volontaires ont pris le micro pour interpréter des musiques connues du répertoire français et international.

Au cours de cette soirée, nous avons eu l'agréable surprise de voir l'imitation d'une des vampires. Un grand merci à tous les interprètes. Sont remerciées pour leur partenariat, les sociétés BuroCom, Goguillot Touverey, Le P'tit Dépanneur Comtois et Gavignet Bâtiment.



21 juin 2015 : vide grenier



Le vide grenier de cette année est encore un succès. Beaucoup de visiteurs et de chineurs, venus depuis le Haut Doubs en passant par le Jura et la Haute Saône, ont parcouru nos rues. 76 exposants ont déballé leurs cartons dans le village ce qui représente 524 mètres linéaires d'étalages d'objets en tous genres. Cette journée, jour de fête de la musique, s'est terminée en chansons jusqu'à 23h00.





Le Vaulien 2015



13 juillet 2015 soirée méchoui et feux d'artifice



Les feux d'artifice « grandioses » toujours mieux d'année en année, un repas excellent, une organisation toujours à la hauteur, sont les retours positifs qui résument pleinement la soirée. Huit culottes d'agneau ont été cuites à la broche pour alimenter les 140 convives qui étaient présents.

Cette manifestation représente un budget de 5.650€ de dépenses dont 1.550€ pris en charge par la commune qui représente la moitié de la dépense du feu d'artifice.

26 septembre 2015 : concours de pétanque



Cette année nous avons organisé le premier concours de pétanque en doublette. Nous avons été agréablement surpris par le nombre de participants qui a dépassé toutes nos espérances. En effet, nous attendions entre 30 et 50 doublettes. Au total, ce sont 100 inscriptions qui ont été comptabilisées soit 200 joueurs et leurs accompagnateurs. Les demi-finales se sont terminées tard dans la nuit, aux alentours de 23h30. De ce fait, les deux doublettes finalistes se sont partagées la mise sans jouer la finale. C'est un succès populaire ! La Vaulienne a recueilli des félicitations de la part des participants pour la qualité de l'organisation et tient à s'excuser auprès des propriétaires des cours qui ont été empruntées par les boulistes.

28 novembre 2015 : Téléthon

A l'occasion de la 3ème édition du téléthon organisée par la VAULIENNE, un étalage de nombreux jeux, jouets, objets de décoration était exposé à la vente. Ces objets sont issus de fabrication artisanale réalisée par des particuliers (Olivier et Dominique) et également par les élèves lors de leur activité au Temps d'Activité Périscolaire (TAP). Le jeu de la pêche à la ligne a ravi tous les petits. Pendant ce temps, les parents pouvaient se divertir avec des jeux d'adresse autour de boisson bien méritée. Renée nous a mijoté sa traditionnelle et délicieuse soupe au potiron afin de se réchauffer. Les bénévoles tiennent vivement à remercier les partenaires de cette édition : Super U de Saint Vit et de Pouilley Les Vignes, Jour de fête et La Grande Récré de Chateaufarine, la cave de St Hilaire, le four à bois et la pharmacie de Chemaudin et l'entreprise de charpente Goguillot et Touvre.



Les 660€ de bénéfices réalisés, lors de cette manifestation, sont entièrement reversés à l'AFM TELETHON.

Prévision de manifestations 2016 :

L'équipe de la Vaulienne vous souhaite une bonne et heureuse année 2016 et vous attend nombreux aux manifestations déjà programmées :

Soirée le 28 février / Soirée Chanson le 30 avril / Vide Grenier le 19 juin / Méchoui et feux d'artifice le 13 juillet / Concours de pétanque date et lieu à définir / Téléthon





2. SIVOS et école communale

La rentrée scolaire 2015/2016 s'est effectuée avec une nouvelle augmentation des effectifs : 182 élèves contre 173 l'année précédente. Les prévisions pour la rentrée 2016/2017 sont de 183 élèves (en comptabilisant les enfants des futures constructions des lotissements de Vaux-Les-Prés).

Depuis le 01 janvier 2015, le règlement intérieur du périscolaire est en vigueur et le Projet Educatif De Territoire (P.E.D.T) a été validé fin septembre. Pour rappel, le PEDT formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. L'élaboration de ce document permet au SIVOS de recevoir une dotation de la Caf de 50 euros par élève comptabilisé le jour de la rentrée scolaire.

Effectif des élèves par commune à la rentrée 2015/2016						
Ecole	Classe	Enfants de				Total
		Pouilley Français	Vaux les Prés	Villers-Buzon	Mazerolles	
Villers-Buzon	PS/MS	14	5	2	5	26
	MS/GS	14,5	5	3,5	3	26
Vaux les Prés	GS/CP	14	8	1	1	24
Mazerolles le Salin	CP/CE1	18,5	1	1,5	4	25
Pouilley Français	CE1/CE2	17	6	2	1	26
	CE2/CM1	18	1	3	6	28
	CM2	15	5	4	3	27
Total		111	31	17	23	182
Ecart par rapport à l'année précédente		+9	+2	0	-2	+9

Un projet éducatif de territoire a été rédigé suite à la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Dans ce document établi pour 3 ans, est rappelé l'origine du SIVOS, ainsi que l'ensemble de l'organisation journalière et hebdomadaire du périscolaire. Il est également mentionné les causes du cumul des heures le vendredi après-midi pour le temps d'accueil périscolaire (T.A.P). Pour rappel : la maison pour tous de Pouilley-Français étant disponible le vendredi après-midi, le SIVOS a pris l'opportunité de ce créneau pour proposer des programmes d'activités périscolaire.

L'objectif de ces programmes reste inchangé :

- Favoriser une organisation du temps périscolaire en accord avec les rythmes biologiques de l'enfant.
- Proposer un projet éducatif global favorisant l'émancipation et l'autonomie de l'enfant.
- Mobiliser les acteurs éducatifs du territoire.

Les petits de maternelle ont un temps de repos au début de chaque après-midi suivi d'activités diverses. Tandis que les primaires participent à des animations sur le savoir, les jeux de sociétés, des sorties découvertes, ...

Pendant les vacances scolaires, le centre de loisirs de Ferrières-Les-Bois propose des activités ludiques. Un fascicule détaillant les programmes et les tarifs proposés par les FRANCAS est disponible à la mairie ou sur le site internet de la commune www.vaux-les-pres.com

Le contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) a été signé pour 4 ans avec la Caf. Sa finalité est de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil pour la petite enfance.

Rappel des horaires d'accueil de Loisirs à Pouilley-Français :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Accueil périscolaire du matin	7h35-8h35	7h35-8h35	7h35-8h35	7h35-8h35	7h35-8h35
Restauration scolaire	11h45 -13h35	11h45 -13h35		11h45 -13h35	11h45 -13h30
Temps d'Activités Périscolaires					13h30-16h30
Accueil périscolaire du soir	16h45-18h30	16h45-18h30		16h45-18h30	16h30-18h30





L'institutrice de Vaux Les Prés, Madame CLAVEY, a souhaité nous faire partager une des activités réalisées par les élèves de la classe de Grande Section du village. Durant le mois de mai, ils ont découvert le parc de sculptures du château Sainte Marie de Malans (70) : *l'île art*.



Ce parc ne compte pas moins de 50 sculptures et installations d'art contemporain du sculpteur Andrea Malaer et de quelques autres sculpteurs (Denis Perez, Christina Wendt, Martina Lauinger, Joseph Ginot, Bas Koch, Markus Graf, Rainer Fest).

Un équilibre reposant entre la nature et les sculptures est recherché dans cet environnement. Les élèves ont pris beaucoup de plaisir à sillonner la forêt au milieu des œuvres d'art aussi impressionnantes et surprenantes les unes que les autres.

3. Association Communale de Chasse Agréée

Edouard CHEVRAND, nouveau président de l'ACCA de Vaux Les Prés, a souhaité partager quelques informations à travers la rédaction de ce bottin.

Par saint Hubert ! (patron de la chasse et de la nature)

Avec quelques dégâts causés par les sangliers au début de l'été, les chasseurs de Vaux-les-Prés sont restés actifs durant l'intersaison. Les membres de l'ACCA ont donc relevé leurs manches pour protéger les cultures. Ainsi, après de nombreuses heures de travail sur le terrain, à compter, observer le gibier et à aménager les territoires, l'ouverture de la chasse est enfin arrivée le dimanche 13 septembre 2015.

Les grosses chaleurs de l'été n'ont pas nui aux espèces présentes sur le territoire, bien au contraire. Depuis l'ouverture, de nombreux sangliers et chevreuils sont observés à chaque sortie. Rappelons que ce type de gibier est soumis à un plan de chasse et que le nombre de prélèvements est fixé au début de chaque saison.



La migration semble plus perturbée par le climat, les passages de pigeons ramiers n'ont pas réellement été constatés ou alors de façon timide. Les bécasses quant à elles, à l'heure où ces lignes sont rédigées (fin novembre), ont déjà un mois de retard. Difficile à ce jour de dire dans quel état sont ces populations.

Soucieux de leur environnement et du maintien de la biodiversité, les chasseurs ont également mis l'accent sur la sécurité. Depuis déjà quelques années, le port du gilet orange est obligatoire. Certains autres utilisateurs de la nature, vététistes, cueilleurs de champignons, trailers, cavaliers ont également adopté des couleurs vives ou fluorescentes. Nous les en remercions !

Afin de conclure 2015 et ces quelques lignes, l'ensemble des membres de l'association vous présentent tous leurs vœux pour l'année 2016.





Informations sécurité

1. Sécurité habitation

Nous sommes au cœur des fêtes de fin d'année et notre correspondant sécurité défense, Philippe LACROIX, souhaite partager quelques règles pratiques pour limiter le risque du vol dit **au crépuscule** :

- Équiper son habitation d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique ou d'un entrebâilleur.
- Veiller à toujours bien fermer à clef son domicile (portes et fenêtres) le temps, même très court, de son absence.
- Donner l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique). Un système d'éclairage par détecteur de mouvement suffit parfois à dissuader.
- Faire relever le courrier de sa boîte aux lettres par une personne de confiance durant les longues absences.
- Ne jamais faire part de son absence sur les réseaux sociaux.
- Dans son habitation ne jamais laisser de bijoux apparents depuis le domaine public et ne pas garder d'importantes sommes d'argent.
- Rester discret sur certains détails privés (objet de valeur possédés, lieux de rangement).
- Veiller à ne pas se faire abuser par des discours commerciaux qui permettent à des étrangers de pénétrer dans le domicile.



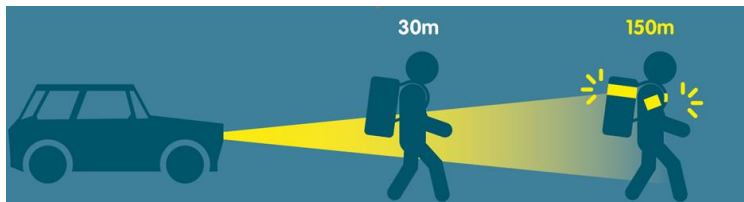
2. Sécurité Routière

La visibilité : la meilleure protection pour tous les usagers vulnérables.

La commune a mis en place un système de régulation de l'éclairage nocturne. Une décision d'extinction des luminaires entre 23h00 et 5h00 a été prise dans un souci d'économie d'énergie. Aussi, la nuit ou par mauvais temps, la visibilité est mauvaise et le risque d'accident est accentué. Une chose est sûre, si le piéton, le cycliste, le motard... n'est pas perçu par l'automobiliste, il ne faut pas s'attendre à ce que ce dernier fasse ce qu'il faut pour l'éviter le cas échéant.

Quelques principes de base : Avec des vêtements de couleur sombre, un piéton est vu par l'automobiliste à 30 m. *Rappelons qu'à 50 km/h, la distance d'arrêt nécessaire est de 25 m sur route sèche, 37 m sur chaussée humide !* Avec des vêtements de couleur claire, c'est un peu mieux mais pas encore suffisant : un piéton est vu à 50 m.

Avec des éléments rétro-réfléchissants, la distance de visibilité est de 150 m



Les éléments rétro-réfléchissants sont ceux présents sur les gilets de sécurité, parfois sur les chaussures ou les sacs à dos ou encore les cartables. N'hésitons pas !

Notre référent communal Sécurité Routière, Thierry MOINE, est à votre disposition pour répondre à vos questions.





BONNET

MANUFACTURE DE LITERIE DEPUIS 1955



MANUFACTURE DE LITERIE BONNET
MATELAS, SOMMIERS, TÊTE DE LIT, ACCESSOIRES DE LITERIE
2 RUE CLAUDE GIRARD / PARC DE L'ÉCHANGE / 25770 VAUX LES PRÉS / BESANÇON - FRANCE
TÉL + 33 (0)3 81 50 55 67 / FAX + 33 (0)3 81 53 60 17 / WWW.LITERIE-BONNET.COM / CONTACT@LITERIE-BONNET.COM



A Chacun'box Son

CENTRE DE SELF STOCKAGE – ARCHIVAGES – GARDE-MEUBLES



1 Rue Auguste Perret – 25770 VAUX LES PRES



Eleboria

créations florales

Des idées, des fleurs, une passion ...
Création florale pour tous vos événements, mariage, fêtes, derniers adieux

Marielle Marchizet
Atelier de confection
06 52 24 90 42
eleboria25@gmail.com / www.eleboria.fr





Abri+Plus
LOCATION DE CHAPITEAUX

LOCATION - Tél. 03 81 52 96 99

ABRI PLUS - Parc de l'Echange - 1 rue Claude Girard - 25770 **VAUX-les-PRÉS**
03 81 52 96 99 / fax 03 81 52 96 47 / abrisplus@wanadoo.fr / www.abriplus.pro

L'ensemble des élus vous souhaite
une bonne et heureuse **année 2016**
et remercie les partenaires de cette édition



JEANTET
Les distances nous rapprochent

10 Rue Claude Girard - ZAC de l'Échange - 25770 Vaux-les-Prés | Tél. : 03 81 54 28 28 | www.jeantettransport.com

JPR INVEST
L'immobilier d'entreprise